



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS EXTERIEURS DES SITES SPORTIFS DE LA VILLE DE VINCENNES, LOT N°2 ENTRETIEN DES TERRAINS EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE LEO-LAGRANDE ET LEON BONVOISIN PASSE AVEC LA SOCIETE BOTANICA JARDINS SERVICES.

**DÉCISION N° DM-20-163
EN DATE DU 30 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE, BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 20 mars 2020 relatif au marché d'entretien des espaces verts et équipements extérieurs des sites sportifs de la Ville de Vincennes.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 24 juin 2020 attribuant le lot n°2 entretien des terrains en gazon synthétique au stade Léo-Lagrande et Léon Bonvoisin, à la société BOTANICA JARDINS SERVICES, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BOTANICA JARDINS SERVICES, sise les Twins II – 885 Avenue du Docteur J. Lefebvre – 06270 VILLENEUVE - LOUBET, représentée par Monsieur CALEK David– Responsable d'agence, le marché d'entretien des espaces verts et équipements extérieurs des sites sportifs de la Ville de Vincennes, lot n°2 entretien des terrains en gazon synthétique au stade Léo-Lagrande et Léon Bonvoisin.

Le montant maximum annuel du marché s'élève à 52 199.00 € HT (62 638.80 € TTC) décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires : 37 199.00 € HT (44 638.80 € TTC).

- Prestations hors forfait sur bordereau de prix unitaires : 15 000 euros € HT (18 000 € TTC) maximum annuel.

Le marché est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite trois fois par période d'un an, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200730-Imc1H7523H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/07/2020 Date de Publication : 30/07/2020

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200730-lmc1H7523H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/07/2020
Date de Publication : 30/07/2020